

UFER

Mouvement International pour l'Union
Fraternelle entre les Races et les Peuples



Une Idée en Action

www.ufer-international.org

Bulletin UFER 2009-02

Le Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples (UFER) est une fédération de personnes qui travaillent à promouvoir la compréhension entre les races, les peuples et les groupes culturels et ethniques, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Bruxelles

Siège Social
Présidente, Marielle Peltier
40/10, rue Washington,
1050 Bruxelles
Belgique

Genève

Représentation NU.
Berhane Raswork
145, rue de Lausanne
1202 Genève-
Suisse

New York

Représentation NU.
Sharon Joslyn
P.O. Box 540082, Bronx
New-York 10454,
USA

Montréal

Secrétaire Générale
Raymonde Martineau
812 Outremont
Outremont PQ H2V3N6
Canada

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial <i>Par le Comité de rédaction</i>	pages 2-3
Un aperçu de la douzième session du Conseil des droits de l'homme <i>Par Paul Beersmans & Raymonde Martineau</i>	pages 4-5
La voix des peuples autochtones aux Nations Unies <i>Par Joy Garland & Sharon Joslyn</i>	pages 5-7
Le rapport Goldstone sur la Mission des Nations Unies sur le conflit à Gaza est une patate chaude <i>Par Raymonde Martineau</i>	pages 7-9
Alternatives aux multiples crises <i>Par Gaëtane Gascon</i>	pages 9-12
Luttes pour les droits de l'homme au Honduras <i>Par Monica Maher</i>	pages 12-16
Chronique UFER	page 16
• Témoignage <i>Par C.M. Eya Nchama</i>	pages 16-18
• Suites du Bulletin précédent	page 18
○ Réactions des lecteurs	page 18-19
○ Développements	pages 19-20
• Nouvelles des membres	page 20
• Communications	pages 21

EDITORIAL

Par le Comité de rédaction

Le 21^{ème} siècle semble vouloir ramener l'un des pires cauchemars de l'humanité : les guerres au nom de la religion sur fond d'intégrisme et de fanatisme. Devant une telle perspective plusieurs organismes et des personnes engagées dans différents milieux se demandent avec inquiétude : que dire, que faire, et surtout comment dire et comment faire?

Max Weber, sociologue allemand du début du 20^{ème} siècle, considère que la religion informe la culture. Si on compare la culture à un cercle, la religion serait le centre et l'économie, la société, la littérature, l'art, des triangles qui ont une de leurs pointes dans ce centre. Pour Weber la prospérité des pays protestants par rapport aux autres vient du calvinisme et en particulier un de ses avatars le puritanisme qui a fait du travail et de la réussite professionnelle des valeurs religieuses. Même quand la culture se détourne de la religion l'empreinte de celle-ci reste sur les autres domaines. Nous voyons comment dans les pays déchristianisés d'occident la culture évangélique reste prégnante : droits de l'homme, bénévolat, attention aux plus démunis etc.

Cette influence de la religion sur certains groupes permet d'instrumentaliser la religion, pour des raisons politiques par exemple. La religion peut favoriser la conquête du pouvoir grâce à son emprise sur les esprits. Mais attention à la terminologie, quand nous parlons d'intégrisme. Par exemple, dans l'Islam, religion souvent mise à l'avant-scène aujourd'hui, quand on parle d'intégrisme islamique, il faut faire la différence entre une branche qui veut parvenir à l'Islam radical mais en pays musulman par la prise du pouvoir, (Frères musulmans d'Égypte ou de Jordanie, le FIS algérien avant que l'on confisque les élections qu'il avait remportées) et une autre branche qui veut étendre l'Islam radical partout et par la violence (FIS d'après les élections, le Jihad islamique, le Jama 'at Islamyya.) Il n'y a pas que l'Islam qui soit concerné par les dérives du renouveau du sentiment religieux. Il existe un fondamentalisme chrétien, bouddhiste, hindou, juif et même animiste, dont on pourrait citer de nombreux exemples. Il y a aussi un intégrisme plus feutré ainsi que le montrent certaines prises de position : le refus d'ordonner les femmes, l'obligation du célibat pour les prêtres, la stigmatisation de l'anti-conception et de l'homosexualité.

Mais que faire?

Médias: Dans les journaux grand public, à la télévision, analyser l'intégrisme, mettre au jour les véritables motivations; dénoncer les véritables enjeux. Ne pas tant stigmatiser les exécutants mais les idéologies.

Éducation : Quand l'immigrant arrive en pays occidental, il faut qu'à côté de l'apprentissage de la langue, il ait aussi à apprendre les valeurs et les caractéristiques fondamentales du pays d'adoption en particulier la laïcité. Une laïcité qui n'est pas contre la religion mais qui fait la différence entre la sphère publique et la sphère privée, ce qui est une façon de protéger la liberté religieuse.

Politique: Les décideurs doivent faire preuve d'une grande fermeté pour faire respecter la frontière entre le public et le privé en matière de religion. La conférence que Louise Arbour, ex-Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a prononcée le 7 octobre à l'université de Montréal est intéressante à ce sujet. Elle se base sur des études faites par le *Global Peace Index*, et affirme qu'il n'y a pas de religion plus belliqueuse qu'une autre mais le problème vient lorsque l'État utilise la religion à ses fins ou lorsque la religion dicte la politique étatique, même lorsque la religion épouse un idéal de paix. ¹

L'État et toutes formes de gestion et de services offerts à la population ne doivent pas être reliés à une religion. L'État doit être vigilant pour désamorcer les intrusions dans la sphère de l'État et des services publics de pratiques qui sont clairement anti-droits humains.

Voici quelques pistes de votre équipe éditoriale. Nous aimerions vraiment réfléchir avec vous sur cette situation qui devient de plus en plus inquiétante au fil des jours. Ne faisons pas comme pour la question économique où nous avons laissé les mains libres aux spécialistes et aux élus avec pour résultat la débâcle que l'on connaît. Nous vous engageons vivement à nous faire part de vos réflexions, de vos réactions, de vos questions, de vos actions, sur ce sujet qui nous concerne et nous alerte toutes et tous.



COMITÉ DE RÉDACTION:

Gaëtane Gascon	gaetane.gascon@videotron.ca
Lise Gagné-Iattoni	lise.iattoni@yahoo.ca
Raymonde Martineau:	raymonde.martineau@sympatico.ca
Colette-Pasquis-Audant	cpasquis@videotron.ca

¹ *L'avenir des opérations de maintien de la paix dans les conflits contemporains:*
<http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=6364&l=1>

UN APERÇU DE LA DOUZIÈME SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Par Paul Beersmans et Raymonde Martineau

La douzième session du Conseil des droits de l'homme s'est tenue à Genève du 14 septembre au 2 octobre 2009 sous la présidence de l'Ambassadeur de Belgique Alex Van Meeuwen.

▪ En parcourant l'ordre du jour

Des questions importantes étaient à l'ordre du jour de la **première semaine** : 'les enfants dans les conflits armés', 'les formes contemporaines d'esclavage', 'la solidarité internationale', 'le droit à l'eau', 'les déchets toxiques', 'les droits de l'homme dans les centres de détention', 'le droit au développement' et naturellement l'impact de la crise alimentaire, économique et financière sur les droits de l'homme'.

La deuxième semaine a été presque complètement consacrée à l'examen des rapports périodiques de 16 pays.

Pendant la **troisième semaine**, le Conseil a traité de questions pratiques et de procédure mais surtout de sujets tels que 'l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les travaux du Conseil', 'le mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones', 'le racisme et la discrimination raciale', 'les situations en Somalie et au Cambodge'.

▪ Résolutions et décisions

Le Conseil a adopté 28 résolutions et trois décisions. Parmi elles, il est intéressant de noter que le Conseil a adopté un texte sur l'élimination de la discrimination envers **les personnes souffrant de la lèpre et leurs familles**, dans laquelle on demande au Haut Commissaire aux droits de l'homme de rassembler les vues des personnes impliquées sur un projet de principes et de directives sur ce sujet. Il a aussi accepté un texte sur le **droit à la vérité** qui met l'accent sur l'importance de garantir la protection des témoins dans les procédures pénales relatives à des violations flagrantes des droits de l'homme.²

² Pour plus d'information, voir Communiqué de presse final du 2 octobre 2009, <http://www.unhchr.ch/hurricane/hurricane.nsf/view01/96135AD62E5AC0F3C1257644002379B0?opendocument>

- **Quelques événements parallèles**

Le premier jour, les pays latino-américains ont contesté la légitimité de la délégation du **Honduras**, qui, selon eux, ne représentait pas le gouvernement démocratiquement élu du Président Zelaya.

Une manifestation d'**Iraniens** se tenait devant l'entrée principale du Palais des Nations. Ils manifestaient depuis quarante-sept jours et se disaient prêts à continuer jusqu'à ce que le camp Ashraf en Irak reçoive de nouveau une protection. Ils manifestaient aussi contre le régime « Théo-fasciste » en Iran.

- **Les ONG**

Il est toujours difficile pour les ONG qui n'ont pas de représentation permanente à Genève de participer aux délibérations du CDH. Comme il y a plusieurs sessions pendant l'année, cela devient plus onéreux que lorsqu'il n'y avait qu'une seule session de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-Commission.

Plusieurs sessions parallèles ont été organisées par les ONG pendant la pause du midi. C'est l'occasion pour les ONG d'attirer l'attention sur la situation des droits de l'homme dans diverses parties du monde.



**LA VOIX DES PEUPLES AUTOCHTONES
AUX NATIONS UNIES**

*Par Joy Garland & Sharon Joslyn,
représentantes de l'UFER aux Nations
Unies à New York*

Quand le dernier arbre sera abattu,
Quand tous les animaux auront été chassés
Quand la dernière rivière sera empoisonnée,
Quand tout l'air sera irrespirable
Alors seulement vous vous apercevrez que l'argent ne se mange pas.

Prophétie Cree

La huitième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones s'est tenue au siège des Nations Unies à New-York, du 18 au 29 mai 2009. Elle avait pour thème « *le développement vu sous l'angle de la culture et de l'identité des peuples autochtones : les articles 3 et 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* ». La session a mis l'accent sur les façons de faire avancer la mise en œuvre de ces droits qui ont été de nouveau portés à l'attention de la communauté internationale après l'acceptation officielle de la Déclaration par l'Australie en avril 2009. Ce pays avait précédemment voté contre avec le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. La Déclaration sur les droits des peuples autochtones a été adoptée par les Nations Unies le 13 septembre 2007, après deux décennies de négociations. Pour plus de détails sur la mise en œuvre de la Déclaration, voir www.un.org/indigenous.

Environ 2000 représentants autochtones de toutes les régions du monde, ainsi que des délégués gouvernementaux, des représentants de la société civile, du monde académique, de trente-cinq organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales ont participé à la session.

Questions discutées

Parmi les autres questions à l'ordre du jour de la session, mentionnons la relation entre les peuples autochtones et **les sociétés transnationales et autres entreprises commerciales** y compris l'importance de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises. On a souligné l'impact négatif de l'extraction des minéraux, du pétrole et du gaz sur les peuples autochtones. Une demi-journée de discussion a été consacrée **aux changements climatiques dans la région arctique**.

Pendant la session, le Forum international des femmes autochtones a distribué un rapport qui fait état des manifestations de violence dont sont victimes les femmes autochtones et qui émet des recommandations pour les combattre. La violence contre les femmes autochtones est en croissance. Le rapport est intitulé **Mairin Iwanka Raya : les femmes autochtones s'élèvent contre la violence**. Il est disponible en anglais sur le site suivant : <http://www.indigenouswomensforum.org/resources/vaiw.html>

Une autre étude intéressante a aussi été publiée sur **Les peuples autochtones et les pensionnats : une étude comparative**. Ce document est disponible en anglais sur : http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/E_C_19_2009_crp1.pdf

D'autres informations sur les questions autochtones se trouvent dans la publication **Update/Informativo** du DOCIP (Centre de documentation, de

recherche et d'information des peuples autochtones). Cette publication résume toutes les interventions faite à l'instance permanente : www.docip.org

Il y a environ 400,000 autochtones de 40 langues différentes vivant dans la région Arctique. Le réchauffement climatique a déjà un impact sur leur vie de tous les jours, suite, entre autres, au rétrécissement de la calotte glaciaire de l'Arctique, à l'élévation du niveau des mers, aux changements dans la gamme et le comportement des plantes et des animaux. ³

De nombreux territoires traditionnels des peuples autochtones non encore exploités sont considérés par les gouvernements et les entreprises privées comme des sources de croissance économique et de profits exclusivement à leur avantage. La relation particulière que les peuples autochtones ont avec leurs terres - un élément fondamental de leur survie spirituelle, religieuse, culturelle et physique - est souvent en opposition avec ces intérêts. ⁴

« *Il ne peut y avoir de sécurité alimentaire sans sécurité climatique* »

Ban Ki-moon, Secrétaire-général des Nations Unies

Au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, Rome, 16/11/2009



**LE RAPPORT GOLDSTONE SUR LA
MISSION DES NATIONS UNIES SUR LE
CONFLIT À GAZA EST UNE PATATE
CHAUDE**

Par Raymonde Martineau

³ *Indigenous People Indigenous Voices*, Fiche d'informations, distribuée lors de la huitième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (18-29 mai, 2009), en anglais,

http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/PFII8_FS2.pdf

⁴ *Indigenous Peoples and Industrial Corporations*, idem,

http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/PFII8_FS3.pdf

Le moins que l'on puisse dire c'est que ce rapport a mobilisé plusieurs instances des Nations Unies et reçu beaucoup d'attention des medias. La mission a été établie par le président du Conseil des droits de l'homme, à sa 11^e session, en avril 2009, pour « enquêter sur toutes les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées dans le cadre des opérations menées à Gaza avant, pendant ou après la période allant du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009 ». ⁵

Le Chef de la Mission était le Juge Richard Goldstone, ancien juge de la cour constitutionnelle de l'Afrique du sud et ancien Procureur des Tribunaux Pénaux pour l'ex Yougoslavie et le Rwanda. Il y avait trois autres membres du Pakistan, de l'Irlande et de la Grande-Bretagne. Le mandat de la Commission était d'investiguer tous les acteurs : Israël, l'Autorité palestinienne, le Hamas, qui gouverne Gaza et les groupes palestiniens armés. Le rapport a accordé une place prépondérante à la population civile et aux violations de leurs droits. Israël a refusé de collaborer avec la mission dès le début. Pour avoir accès à Gaza, la mission a dû obtenir la coopération de l'Égypte.

Après avoir fait part de ses investigations sur les nombreuses violations des droits de l'homme perpétrées à Gaza, la mission a tiré ses conclusions et fait de nombreuses recommandations à tous les partis concernés. ⁶ Elle a insisté, entre autres, pour qu'Israël et les autorités de Gaza procèdent à des enquêtes indépendantes et que leurs rapports soient transmis au Conseil de sécurité. Si dans six mois il n'y a pas eu d'enquêtes qui répondent aux normes internationales, le Conseil de sécurité devrait référer la situation ou les situations au procureur de la Cour pénale internationale.

Le rapport, qui a été critiqué par les deux antagonistes, a été présenté à la 12^e session du **Conseil des droits de l'homme** en septembre 2009. Le dernier jour cependant, sous la pression des États-Unis, le Conseil a décidé de reporter l'examen d'une résolution portant sur les recommandations contenues dans le rapport à sa prochaine session en Mars 2010, de façon « à accorder plus de temps pour un examen approfondi du rapport ». Même Mahmoud Abbas de l'Autorité palestinienne a appuyé cette manœuvre. Il y eut une très forte réaction chez les Palestiniens contre cette position et la Palestine fit volte-face et demanda une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme avec l'appui de 18 de ses membres. Cette session sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés s'est tenue les 15 & 16 octobre.

⁵ *Rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza*, par.1, A/HRC/12/48, du 24/09/09

⁶ *Idem*, Advance 2

Cette **session extraordinaire** a adopté une résolution, par un vote de 25 en faveur, 6 contre et 11 abstentions, ⁷ qui approuve le rapport de la Mission et recommande à l'Assemblée générale d'examiner ce rapport lors de sa présente 64^e session.

Ce qui fut fait le 5 novembre, quand **l'Assemblée générale** a adopté une résolution (une autre!) par 114 votes en faveur, 18 contre et 44 abstentions) : « demandant au Gouvernement israélien et à la « partie palestinienne » de lancer, dans les trois mois, des investigations indépendantes, crédibles et conformes aux normes internationales, sur les graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme qui ont été signalées par la mission d'établissement des faits ». ⁸ Il est intéressant de noter que les seuls pays occidentaux qui ont voté en faveur de la résolution sont l'Irlande, le Portugal et la Suisse.

Il faudra suivre les développements dans les prochains mois.



ALTERNATIVES AUX MULTIPLES CRISES

Par Gaëtane Gascon, Gatineau, (Québec), Canada

Introduction

François Houtart est passé par Montréal en septembre 2009, entre deux séjours au Vietnam et au Mozambique. Avec d'autres conférenciers, il s'est adressé au Congrès d'Entraide missionnaire, une ONG internationale québécoise, qui réunit annuellement des hommes et des femmes engagés dans l'action sociale et la solidarité internationale. A en juger par la longue ovation qu'il a reçue, on comprend que le Professeur Houtart discutait des enjeux qui correspondaient aux vives préoccupations de l'assemblée.

⁷ Ont voté contre: la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la Slovaquie, l'Ukraine, les États-Unis. N'ont pas participé au vote: l'Angola, la France, la Grande Bretagne, le Kirghizistan et Madagascar.

⁸ Communiqué de presse des Nations Unies du 5 novembre 2009, GA/10883, <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2009/AG10883.doc.htm>

Voici succinctement les thèmes les plus importants abordés par le Congrès : une analyse des multiples crises et des diverses alternatives à l'idéologie capitaliste et une proposition pour une Déclaration universelle à soumettre aux Nations Unies dans le but de reconnaître non seulement les droits humains individuels, mais aussi le bien commun de tous et toutes. Dans l'espoir de susciter le partage des vôtres, j'ajoute quelques réflexions sur les alternatives au système actuel que je perçois dans UFER et dans mon milieu.

1. Analyse des crises

Quel était donc ce message? D'abord une analyse de la crise financière actuelle et ses liens avec les autres crises, telles les crises climatique, alimentaire et de l'énergie; et qui *débouchent sur un désastre social et humanitaire*. Les conférenciers ainsi que le professeur Houtart indiquaient que la « *sortie de crise ne pourra se faire sans abandonner l'économie capitaliste et redéfinir les concepts de croissance, de développement et de prospérité* »⁹. Le système économique capitaliste est « *malade de sa propre logique systémique d'accumulation et d'accaparement...mettant l'individu, la propriété privée, le marché et le profit illimité au-dessus de la communauté et de ses besoins* » soulignait Jacques Gélinas, un autre conférencier aussi fortement apprécié.¹⁰

2. Quatre axes majeurs

D'autre part, les alternatives à l'idéologie capitaliste sont nombreuses, créatrices et présentes dans différents endroits et milieux. En analysant les crises, François Houtart propose non pas un « *nouveau dogme, mais une articulation des diverses alternatives ...* » ainsi qu'une vision à long terme autour des quatre axes majeurs suivants :

2.1 D'abord, assurer ***un usage renouvelable et rationnel des ressources naturelles***, ce qui suppose une autre philosophie du rapport à la nature : non plus l'exploitation sans limite d'une matière, en l'occurrence objet de profit, mais le respect des sources de la vie, l'eau, la terre, les forêts. Il faut aussi combattre le gaspillage des matières premières et de l'énergie, la destruction de la biodiversité et de l'atmosphère en tenant compte des dimensions écologiques et sociales.

2.2 Privilégier ***la valeur d'usage sur la valeur d'échange***. L'économie se définit comme l'activité qui assure les bases de la vie matérielle, culturelle et spirituelle de tous les êtres humains à travers le monde.

2.3 Généraliser la ***démocratie participative***, non seulement dans le secteur politique, mais dans le système économique et toutes les institutions, entre les

⁹ La conférence de François Houtart est disponible sur internet. Dans POLITIQUE, revue de débats – *Crises et sortie de crises*. Série no. 12, sept 09, 68, rue Coenraets - 1060 Bruxelles. *Si vous le désirez, je suis disposée à vous en poster une copie*

¹⁰ Gélinas Jacques dans Sentiers de foi.info www.sentiersdefoir.info Vol.5 no. 23 sept 2009

hommes et les femmes. Une conception participative de l'État en découle nécessairement, de même qu'une revendication des **droits humains** dans toutes leurs dimensions, individuelles et collectives.

2.4 Enfin, reconnaître **la multiculturalité** qui vient compléter les trois autres axes. Faire appel à toutes les philosophies et toutes les cultures pour participer à la construction des alternatives. Faire appel à toutes les forces morales et spirituelles capables de promouvoir l'éthique nécessaire pour la construction du bien commun, à tous les savoirs, incluant ceux des sociétés traditionnelles et des Premiers Peuples.

3. Nouvelle Déclaration universelle soumise aux Nations Unies

Pour assurer la cohérence et l'efficacité des diverses alternatives, François Houtart propose de rassembler les propositions concrètes en une **Déclaration Universelle du Bien Commun de l'Humanité**. Il s'agirait d'un ensemble au même titre que la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations unies*. Ainsi la Déclaration jouirait d'une large diffusion sur divers continents et à travers l'instance la plus internationale et la plus crédible que l'humanité possède : les Nations Unies.

Entre autres, cette Déclaration inclurait l'interdiction de la spéculation sur les produits alimentaires; le contrôle public des activités pétrolières et minières tenant compte de leurs effets écologiques et sociaux, en particulier les droits des Autochtones; la reconnaissance du statut de bien public pour l'eau, l'électricité, la poste, les téléphones, internet, les transports collectifs, la santé et l'éducation.

4. Exemples d'alternatives

Les propositions présentées au Congrès ne sont pas illusoires. Plusieurs exemples d'alternatives émaillent les quotidiens tout en s'inscrivant dans une vision à long terme. Le Bulletin UFER en rapporte régulièrement et le mouvement lui-même offre des possibilités de concertation. Par exemple, dans le dernier numéro, Alfred Sawadogo faisait état de la crise alimentaire qui sévit au Burkina Faso, comme dans tant d'autres pays. Ce même numéro, citant la décision namibienne de garantir à tous un revenu minimum, montrait les répercussions positives de cette initiative sur l'ensemble de la société.

Autre exemple, ici à Gatineau : plusieurs d'entre nous, hommes et femmes, appuyons le mouvement « *Femmes et gouvernance* » qui offre formation et appui aux femmes désirant se faire élire dans les conseils municipaux, à l'Assemblée nationale du Québec ou au Parlement fédéral. Le but est d'arriver à une représentation équitable des femmes dans la gestion des affaires publiques. On parle de produits et de marchés locaux, de protection des nombreux lacs et rivières qui enchantent notre région. On cherche des substituts à la voiture-solo qui reste encore le seul moyen de déplacement hors des centres urbains. On

appuie les campagnes de promotion des droits humains auprès des multinationales du secteur minier, élément majeur de l'économie canadienne. On s'engage dans les coopératives; on est attentif à l'intégration des nouveaux arrivants et aux points de vue des Premiers Peuples pour notre avenir collectif.

Je suis convaincue que nous ne sommes pas uniques et que dans chacun de vos milieux, des alternatives à l'idéologie dominante font partie de vos engagements.

5. Conclusion

Je suis d'accord avec François Houtart pour dire que les changements proposés demandent beaucoup de travail pour abandonner l'économie capitaliste et redéfinir les concepts de croissance, de développement et de prospérité et que la traduction de ceux-ci dans les pratiques collectives et individuelles sera le résultat de nombreuses luttes sociales, du travail des intellectuels et des valeurs morales injectées dans la vie sociale.

En particulier, je pense qu'en face des inerties et des intégrismes religieux, philosophiques et économiques, il nous faut mettre de l'avant le dialogue et valoriser toutes les formes d'expressions. De plus, le Congrès a insisté sur l'importance des organisations démocratiques, tant locales qu'internationales, y compris les Nations Unies, ces lieux de rencontres et de décisions qui font partie de notre patrimoine humain, qui nous construisent individuellement et collectivement et dont la vocation est d'être au service bien-être de l'ensemble.

Ce texte est peut-être utopique. Mais les utopies ont des pieds et des mains, libérons-les, elles travailleront pour nous.



LUTTE POUR LES DROITS DE L'HOMME AU HONDURAS

Dr. Monica Maher, chercheure au doctorat, Comité d'études sur les droits de l'homme de l'Université de Harvard et membre du comité UFER et du Grail¹

¹¹Monica était membre d'une délégation internationale féministe qui s'est rendue au Honduras en août dernier. Cette délégation était composée des organismes suivants: "Just Associates (USA)", "Feminist Radio (Costa Rica)", "the Nobel Women's Initiative, Petateras (Mesoamerica)" et «the Consortium for Parliamentary Dialogue and Equity (Mexico)». Pour plus d'information sur les délégations et les rapports sur la solidarité: JASS (Just Associates) - Feminist Movement Building: www.justassociates.org
Mercy Institute Justice Team: <http://www.sistersofmercy.org/>
Quixote Center/Quest for Peace: <http://quixote.org/>

Coup d'état militaire

Le 28 juin 2009, à l'aube, l'armée prend d'assaut le palais présidentiel de Tegucigalpa au Honduras. Les soldats capturent le Président constitutionnellement élu, Manuel Zelaya et le forcent à monter dans un avion qui l'emmène hors du pays. Malgré une condamnation immédiate et universelle de ce coup d'état militaire par la communauté internationale, incluant l'Union Européenne, l'Organisation des États Américains et les Nations-Unies, le gouvernement mis en place par le putsch, dirigé par l'ancien Président du Congrès Roberto Micheletti, est demeuré au pouvoir avec le support des militaires. Il a suspendu les droits civiques et politiques de base concernant la liberté d'expression, d'association et de mouvement. Les forces armées ont attaqué brutalement des manifestants pacifiques avec des balles, des gaz lacrymogènes et des pulvérisations de poivre. Les civils ont été soumis à des arrestations arbitraires, des détentions et des tortures. Ces faits ont été documentés par la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme, par Amnesty International et Human Rights Watch. Cet « état de siège » imposé aux citoyens honduriens n'a pas été levé, quoiqu'en ait dit récemment Micheletti; des rapports confirment le contraire. En un mot, la restauration des droits de l'homme demeure une urgence.

Malgré cette atmosphère de terreur, les honduriens dans tout le pays ont réagi en masse pour défendre la démocratie et rétablir leur Président élu constitutionnellement. Zelaya fut pourtant contraint à l'exil jusqu'au lundi 21 septembre. Ce jour-là, il réussit à revenir au pays et se réfugia à l'ambassade du Brésil à Tegucigalpa. Encore aujourd'hui (cet article date du 26 octobre), le gouvernement en place depuis le putsch refuse de négocier une solution pour rétablir la présidence de Zelaya, même s'il concédait de grandes restrictions de son pouvoir. Des élections nationales ont été programmées pour le 29 novembre. Étant donné les conditions actuelles de la présence militaire, beaucoup de citoyens honduriens prévoient de boycotter ces élections et la plupart des gouvernements dans le monde n'en reconnaîtront pas les résultats. L'Union Européenne et les Nations Unies ont déclaré qu'ils ne surveilleraient pas ces élections, qu'ils considèrent comme un processus illégitime.

Lueur d'espoir

La brillante lueur d'espoir dans cette crise est le large mouvement populaire qui a surgi depuis les trois mois de résistance au coup d'état. L'émergence de plusieurs mouvements sociaux au Honduras (travailleurs, étudiants, féministes, écologistes, croyants) est sans précédent, tout comme le sont les demandes faites par ces mouvements. Ils appellent non seulement à rétablir le Président constitutionnellement élu, mais à créer une nouvelle constitution qui puisse refléter les besoins de la majorité des citoyens honduriens (80% de la population

vit dans la pauvreté). Le système politique actuel ne bénéficie qu'à une étroite minorité, une oligarchie privilégiée, religieuse, économique et militaire qui contrôle la vie du pays tout entier. Aujourd'hui, les honduriens sont vigilants, ils reprennent possession de la rue et demandent le droit de participer pleinement à la vie civile de leur nation. Des groupes étudient la constitution et réfléchissent à la manière de la réécrire pour qu'elle reflète leurs besoins spécifiques en tant que femmes, autochtones, paysans et jeunes et qu'ainsi elle puisse protéger leurs droits.

Le gouvernement de Zelaya avait essayé de faciliter une large participation civique; maintenant, c'est à travers les événements qui ont suivi le coup d'état que cela se produit alors que Zelaya a été évincé. Et, alors que l'élite hondurienne affirmait vouloir éviter un gouvernement autoritaire, elle l'a mis en place avec le putsch; en disant vouloir sauver la démocratie du « communisme » le nouveau gouvernement a détruit ce qui existait des racines de la démocratie. Malgré l'effondrement des structures institutionnelles légitimes, le Honduras sortira plus fort de cette crise avec des fondations plus fermes pour la démocratie, enracinées dans une large base de participation qui n'avait encore jamais existé auparavant. En réalité, les Honduriens étaient connus à travers l'Amérique Centrale comme un peuple "endormi", un peuple qui aurait pu continuer à se résigner à n'importe quel abus. Ceci a complètement changé maintenant, dans l'esprit des honduriens eux-mêmes, aussi bien que dans celui de leurs frères et sœurs latino-américains. Les Honduriens disent qu'ils n'ont jamais été si fiers d'être Honduriens maintenant qu'ils constatent la force et l'endurance du mouvement de résistance au coup d'état. Les citoyens de l'Amérique latine éprouvent la même fierté vis-à-vis des Honduriens. Des chants de solidarité ont été écrits et des manifestations se sont organisées dans différents pays. Il y a désormais une vague d'engagement citoyen que rien n'arrêtera et qui demande une démocratie participative et pas seulement « représentative ». Ce n'est pas une lutte de pouvoir entre deux hommes, mais la lutte de tout un peuple pour son auto-détermination et en réalité, celle de tout un continent.

Un conflit transnational

Le coup d'état a en effet consolidé les mouvements sociaux à travers toute l'Amérique latine qui constate que ce putsch s'est fait contre la région tout entière. Il est maintenant évident que ce coup d'état a été le résultat d'une stratégie géopolitique longuement élaborée et d'une planification du droit transnational, incluant des élites, non seulement de l'Amérique centrale, mais aussi du Venezuela, de la Colombie, de Cuba et des États-Unis. Des hommes d'affaires honduriens influents se sont tournés vers des lobbys américains, incluant l'ancien avocat des Clinton, pour défendre leur cause à Washington et auprès de membres du Congrès, comme le Républicain Connie Mack qui a beaucoup travaillé pour obtenir une résolution du Congrès en faveur du coup d'état. Les leaders conservateurs justifient l'éviction de Zelaya par des arguments quasi légaux envisageant qu'il s'agit d'une sorte de projet pilote qui pourrait se répéter en d'autres endroits de l'Amérique latine. A cause de ces pressions, les

États-Unis n'ont pas encore officiellement parlé de « coup d'état militaire » au Honduras et ils appuient la tenue des prochaines élections, au désarroi et à l'indignation de la majorité des Honduriens.

Les conservateurs sont inquiets à propos de la tendance grandissante des gouvernements progressistes qui plaident de plus en plus pour les droits des pauvres et des autochtones, comme en Bolivie, au Venezuela et en Équateur. Ces pays, comme le Honduras, font partie de l'ALBA (l'Alternative Bolivarienne pour les peuples des Amériques), un symbole des réclamations du Sud pour une économie d'autosuffisance. L'alliance de Zelaya avec de tels gouvernements de cette région a émis un signal d'alarme pour les nantis. Ceux-ci ont déclaré que Zelaya essayait d'établir le « communisme » du 21^e siècle, une sorte d'autoritarisme populaire. Ils ont été furieux, par exemple, qu'il ait augmenté le salaire minimum de 60%.

Les droits des femmes

La bonne nouvelle c'est que la solidarité transnationale a aussi augmenté la résistance au coup d'état. La délégation à laquelle j'ai participé en août, par exemple, a rassemblé des femmes journalistes bien connues, des avocats, des militants des droits de l'homme des Amériques, pour une enquête approfondie sur les droits des femmes après le coup d'état. En nous basant sur les statistiques officielles du gouvernement mis en place après le putsch, une des choses que nous avons constatée est que le pourcentage des femmes victimes de meurtre a augmenté de 60% dans le mois qui a suivi le coup d'état. De plus, l'armée a fait preuve de violence sexuelle, incluant le viol collectif, contre les femmes qui manifestaient. A cause de la pression internationale, le Consulat des États-Unis a accordé des visas temporaires aux responsables du Centre pour les droits des femmes du Honduras (ce Centre avait sponsorisé notre délégation) pour qu'elles puissent se présenter devant la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme au début novembre, à Washington, pour faire état de la situation des droits des femmes.

Réponse possible

Les membres du *Grail* de New York ont eu une rencontre en septembre pour discuter de la situation au Honduras et examiner la possibilité d'influencer la politique extérieure des États-Unis. Lors d'une rencontre en octobre dans le Bronx du groupe *Femmes des Amériques*, les participantes ont discuté de l'importance de démontrer actuellement leur solidarité avec les femmes du Honduras. Une idée est de recevoir une délégation de la Résistance Hondurienne à New-York au début mars, pour parler aux membres du Grail et pour participer à la Commission des Nations-Unies sur la condition de la femme. Une autre idée est de sponsoriser une petite délégation du Grail au Honduras en 2010. A la rencontre de son Comité à Genève en décembre, l'UFER examinera les façons d'appuyer cette lutte pour les droits humains en Amérique Latine.

Récents développements (mi-novembre)

Le Mouvement pour la démocratie au Honduras a formellement lancé une campagne pour qu'on ne reconnaisse pas les élections à venir comme libres et justes. Ni Zelaya ni Micheletti ne sont candidats. Le candidat du Parti national, Pepe Lobo, et celui du Parti libéral, Elvin Santos, qui avaient appuyé le coup d'état militaire, ainsi que le candidat indépendant, Carlos H. Reyes, représentant la résistance, se sont tous retirés. De nombreux autres candidats à l'élection générale, y compris des maires de municipalités se sont aussi retirés, étant donné la militarisation qui empêche la tenue d'une élection démocratique.

L'accord de San Jose-Tegucigalpa orchestré par les États-Unis et signé par Zelaya et Micheletti a échoué parce qu'il n'a pas été respecté par le gouvernement « de facto ». Étant donné cet échec, l'autorisation par le Département d'État américain d'élections considérées comme légitimes, même sans la remise en place de Zelaya pour terminer son mandat jusqu'en janvier 2010, a créé un sentiment de plus grande impunité au sein du régime « de facto ».

Le 12 novembre, plus de 200 personnes ont participé au premier Rassemblement des femmes en résistance à San Pedro Sula (Monica Maher y a participé comme observateur international). À cette occasion, les femmes se sont engagées par écrit à ne pas voter et ont mis l'accent sur la mobilisation en faveur d'une assemblée nationale constituante pour réécrire une constitution qui respecterait et ferait la promotion de leurs droits. Le pouvoir du leadership des femmes pour le changement social est incroyablement visible. Elles ont crié haut et fort : « Nous chantons, nous rêvons, nous luttons, nous transformons, nous résistons. »



CHRONIQUE UFER

TÉMOIGNAGE

Ma rencontre avec UFER et sa contribution dans ma lutte pour la promotion et la protection des droits humains et des libertés fondamentales

*Par Cruz Melchor Eya Nchama,
membre du Comité de l'UFER*

La Guinée Équatoriale, dont je suis originaire, est une ancienne colonie espagnole devenue indépendante le 12 octobre 1968, quelques semaines après l'élection de Francisco Macias Nguema comme président du pays. Dès le début, le gouvernement connut des difficultés, entre autres une tentative de coup d'état par le Ministre des affaires étrangères. Ayant peur de perdre le pouvoir, Francisco Macias Nguema prit des mesures disproportionnées en instaurant un régime dictatorial sanguinaire : assassinats d'opposants politiques, arrestations, incarcérations, tortures, humiliations etc. L'Espagne du général Francisco Franco Bahomonde, de connivence avec le régime équato-guinéen, promulgua, le 30 janvier 1971, une loi de secret d'État sur toutes les informations en provenance de la Guinée Équatoriale ; ainsi, les Équato-guinéens résidant en Espagne, dont j'étais, ne pouvaient plus faire de campagne contre les violations des droits humains dans leur pays. En 1972, M. Macias Nguema s'est autoproclamé Président à vie et en 1973, a imposé au peuple une nouvelle Constitution.

C'est dans ce contexte que j'arrive à Genève en octobre 1973. Il y avait déjà en Suisse quelques compatriotes, notamment à Fribourg où ils poursuivaient des études. Nous nous sommes réunis et nous avons décidé de travailler contre la dictature équato-guinéenne en informant l'opinion publique internationale concernant les violations des droits humains dans notre pays. Nous avons pris contact avec plusieurs organisations de défense des droits de l'homme telles que la Ligue suisse des droits de l'homme, la Fédération internationale des droits de l'homme, le Conseil œcuménique des églises, la Commission internationale de juristes et Amnesty international. Ces organisations ont entrepris diverses actions en faveur de notre pays, se servant entre autres des informations que nous leur fournissions. En 1975, un *Comité suisse de soutien à la Guinée équatoriale en lutte (COSGUEEL)* se constitua.

C'est à la section genevoise d'Amnesty international, dont nous étions tous les deux membres, que je fis la connaissance de Raymonde Martineau. Elle me présenta par la suite à Gaëtane Gascon qui travaillait avec elle au secrétariat de l'AFI. Je leur fis part de mon souhait d'obtenir l'appui d'une ONG dotée d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies afin de porter le cas de la Guinée équatoriale devant la Commission des droits de l'homme. Les Nations Unies disposaient déjà d'un bon nombre d'informations sur les violations des droits de l'homme en Guinée équatoriale, mais elles étaient traitées dans le cadre d'une procédure confidentielle instituée par la résolution 1503 adoptée en 1970 par le Conseil économique et social (ECOSOC). Nous désirions faire passer le cas en public.

UFER accepta non seulement d'appuyer notre cause, mais elle me donna, dès 1975, la possibilité de participer, en son nom, aux délibérations de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-Commission de la lutte contre

les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Il n'était pas facile alors de parler de violations des droits de l'homme en Afrique, les pays du continent s'efforçant de limiter le débat sur cette question aux violations des droits de l'homme par le régime d'Apartheid en Afrique du sud et en Namibie.

Grâce au soutien de l'UFER, j'ai aussi pu séjourner un mois au Canada et aux États-Unis en 1976. Gaëtane Gascon, qui travaillait alors pour l'organisation non gouvernementale Développement et Paix basée à Montréal, a obtenu pour nous l'appui de son organisation. A Chicago, grâce au soutien d'Anna Boekstegen et Yvonne Van den Avenne, nous avons fait une intervention à Northwestern University. A New York, Eileen Schaeffler nous a introduits auprès des Églises américaines et des Nations Unies.

En août 1978, l'Ambassadeur de Guinée Équatoriale aux Nations Unies a demandé au Président de la Sous-Commission de m'expulser de la salle, m'accusant d'être un dangereux terroriste. Comme j'étais dûment accrédité par UFER, Theo Van Boven, Directeur de la Division des droits de l'homme de l'époque, a répondu à l'Ambassadeur que j'avais tout à fait le droit d'être dans cette salle et c'est finalement l'Ambassadeur qui, honteux, a quitté la salle.

En mars 1979, l'Ambassadeur Yvon Beaulne du Canada, qui présidait la Commission des droits de l'homme, a présenté une résolution par laquelle le cas de la Guinée Équatoriale est passé de la procédure confidentielle à la procédure publique. Ce fut un jour très important pour moi, après cinq ans de plaidoyers en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme en Guinée Équatoriale. Ce cas fut le premier cas où un pays traité en procédure confidentielle sous la résolution 1503 de l'ECOSOC passa en public.

Suite à ce précédent, les amis latino-américains et asiatiques, qui luttèrent eux aussi depuis plusieurs années pour que leurs cas soient traités publiquement à la Commission, sont venus me voir pour que je les aide.

J'ai par la suite continué, pendant plusieurs années, comme représentant d'UFER, à faire des plaidoyers, dans les instances de l'ONU, en faveur du respect des droits de l'homme non seulement en Guinée Équatoriale, mais aussi dans plusieurs autres pays. (voir le Site Web de C.M. Eya Nchama: <http://www.cmeyanchama.com>)

SUITES DU BULLETIN PRÉCÉDENT

➤ RÉACTIONS DES LECTEURS

- De **Marita Estor**, Allemagne: "Cela m'a donné une bonne idée du travail qui se fait présentement à Genève de même qu'un bilan du travail fait

précédemment. Je me souviens des difficultés rencontrées depuis la préparation de la première Conférence de l'ONU contre le racisme. Cela semble toujours difficile, sinon impossible, d'isoler la question du racisme et d'en faire le sujet central de la conférence. J'ai lu l'analyse du dynamisme du CDH, qui s'est avérée particulièrement utile pour comprendre ce qu'on lit ici et là même dans les meilleurs journaux. Merci pour le travail que vous faites en faveur de la mise en oeuvre des droits de la personne et en particulier des droits de la femme et aussi de nous tenir au courant à travers cette publication”.

- *De Teresa Wilson, États Unis:* “Merci beaucoup d’avoir partagé avec nous cette analyse des réunions de Durban. J’ai parcouru avec beaucoup de découragement les journaux à l’époque et c’est utile maintenant de lire ce Bulletin.”

- *De Simone Bulle-Laresche, Suisse:* Elle a trouvé le dernier numéro varié et intéressant et a particulièrement apprécié les articles sur la peine de mort aux États-Unis et sur la communication universelle.



➤ DÉVELOPPEMENTS:

La conférence sur les femmes en Corée (novembre 2008)

Cecilia Kum Yeon Lee nous informe des suites données à la conférence:

- En janvier 2009, le Gouverneur de la province de Gyeong-Nam a officiellement créé un bureau des droits de la femme au sein du département de la femme et de la santé avec deux employés à plein temps.

- En octobre 2009, dans une petite ville de la province, cinquante femmes activistes ont rédigé leur propre plan d'action basé sur la Déclaration adoptée par la Conférence. Elles ont commencé à mettre en place un réseau pour éliminer la violence contre les femmes dans leur région. Le réseau comprend un large éventail de femmes: des femmes immigrantes aux fermières.

- En novembre 2009, un Comité spécial sur les droits de la femme composé de 20 membres a été formé et a élu sa présidente. Son rôle

est d'aider à préparer des mesures législatives et institutionnelles pour protéger les droits des femmes dans la province.

- Des medias et des femmes activistes ont aussi produit des films documentaires sur des questions de genre comme la violence sexuelle.
- Même si elles ne voient pas encore les changements, elles souhaitent une coopération suivie entre les organisations de femmes, le gouvernement local et les entreprises pour assurer une vie meilleure des tous les êtres humains à Gyeong-Nam.

Dernières nouvelles du jeune homme dans le couloir de la mort aux États Unis:

Le sursis qui avait été accordé à Brett Hartmann a été suspendu et il pourrait recevoir une date d'exécution d'un jour à l'autre. La famille croit que ce ne sera pas avant 2010. Les exécutions en Ohio ont été suspendues suite à une spectaculaire exécution ratée, au cours de laquelle on s'est acharné pendant deux heures sur un condamné de 53 ans, le piquant à 18 reprises, sans arriver à le faire mourir. Le Gouverneur a alors décidé de reporter l'exécution et de revoir la méthode d'exécution. On a maintenant semble-t-il trouvé un produit "plus efficace" et les exécutions devraient reprendre à partir du 30 novembre. Nous vous tiendrons au courant des développements. Surveillez notre site: www.ufer-international.org



NOUVELLES DES MEMBRES

- *De Manoj Shresta, Nepal:* « Nous sommes encore dans une période de transition au Népal. Il y a une lutte idéologique entre les radicaux du Parti communiste unifié du Népal (Maoïste) et les modérés des autres partis. Le problème principal au Népal est la corruption : des gens corrompus et un système à l'esprit corrompu. Les gens souffrent d'instabilité politique depuis des années. Nous sommes très préoccupés pour le pays. Le pays a été affecté par le cholera et les inondations ces derniers mois. Par contre, mon école fonctionne bien. »

- De **Anuradha Kandala, Inde**: Elle travaille toujours à son doctorat tout en poursuivant son engagement avec l'ONG SPREAD (Société pour la promotion de l'éducation rurale et du développement) et son enseignement à l'Université. Elle vient de terminer un cours de dix semaines sur la paix et l'étude des conflits à Pondicherry, organisé par la Faculté d'éducation et d'études internationales du Collège universitaire d'Oslo en Norvège en collaboration avec le Centre Himalmag du Sud-est asiatique. À la fin du cours, elle devait remettre un travail de groupe et elle a choisi de travailler sur les conflits ethniques en Chine. Nous attendons avec impatience des nouvelles de son expérience.

COMMUNICATIONS

- Le **Comité de l'UFER** se réunira les 5 & 6 décembre 2009 à Genève. Le sujet principal à l'ordre du jour sera la préparation de l'Assemblée générale qui se tiendra du 12 au 17 septembre 2010 à Bruxelles, Belgique.
- Nous vous encourageons à faire parvenir vos opinions, commentaires et articles pour le prochain numéro du Bulletin **avant le 30 mars 2010** à un des membres du Comité de rédaction (voir p.1)
- Communiquez-nous vos **changements d'adresses**. Si vous souhaitez recevoir le Bulletin par courriel plutôt que par la poste veuillez l'indiquer à Raymonde Martineau : raymonde.martineau@sympatico.ca

Visitez notre site internet: www.ufer-international.org

Cotisation:

25€ ou 35US\$ à envoyer au compte suivant en Belgique:

Banque Fortis: IBAN: BE50 0013 6970 0018 BIC: GEBABEBB

Ou à remettre à un membre du Comité ou un/une représentant(e)

